



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Soutenez nos actions en faveur de l'emploi!

(Entreprises de +11 salariés)

Vous vous demandez à qui verser le solde de la Taxe d'Apprentissage

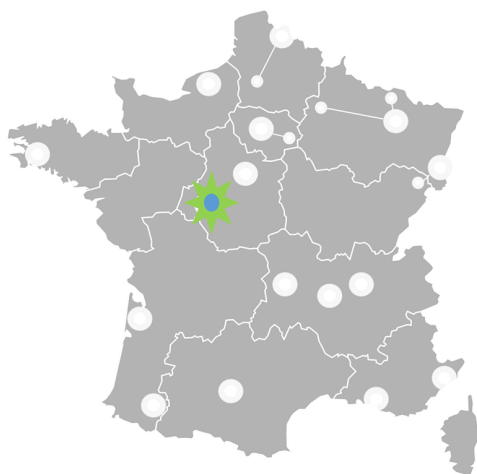
(ancien barème ou hors-quota) ?

Soutenez le CREPI Touraine et vous permettez de :

- Participer au financement d'actions concrètes visant le retour à l'emploi de publics divers (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes, seniors, migrants...)
- Valoriser cette initiative au titre des actions RSE menées par leur entreprise et être cité dans nos supports de communication

Grâce à son expertise et à ses méthodes originales, le CREPI Touraine crée des occasions de rencontre

directe entre entreprises et chercheurs d'emploi autour d'un objectif : le retour à l'emploi.



POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

- Favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées **via des actions** favorisant la **rencontre directe**.
- Innover en créant des passerelles entre demandeurs d'emploi, partenaires de l'emploi et votre entreprise.
- Faire connaître et promouvoir vos métiers et vos actions en matière de RSE.



951

PERSONNES ACCOMPAGNEES
EN 2019



25 %

DE PUBLIC JEUNE
(- de 25 ans)



159

PERSONNES BENEFICIAIRES
D'ACTION D'ORIENTATION